

Travailler en tant qu'étudiant :

Vous pouvez conclure un contrat étudiant avec un étudiant à partir de 15 ans. Un job étudiant peut constituer en un maximum de 475 heures de travail par an (quota).

L'ONSS admet qu'un job d'étudiant est exercé après l'obtention du diplôme jusqu'à la fin du mois de septembre.

Pour être fiscalement à charge des parents, les autorités fiscales examinent les revenus nets de l'étudiant (et non le nombre d'heures travaillées).

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat social et ou votre comptable. **Plus d'info :**

<https://www.webphar.net>

Préparation, conservation et contrôles

« Calculs Pharmaceutiques »

La qualité de la préparation magistrale est un aspect valorisant de notre profession.

Souvent les problèmes de non-conformité régulièrement constatés lors des cycles d'analyses du PQP proviennent d'erreurs de calcul. Un calcul correct est la base d'une préparation magistrale réussie..

Dans le cahier en annexe, un certain nombre de calculs et d'exemples concrets sont abordés.

<https://www.webphar.net>

https://www.apb.be/APB_LIBRARY/WIDE/Calculs_pharmaceutiques.pdf

Notifier les effets indésirables? Essentiel!

En tant qu'experts du médicament proches de vos patients, vous êtes évidemment bien placés pour contribuer au système de pharmacovigilance.

Le signalement des réactions nocives ou non voulues à un médicament jugées significatives sur le plan médical permet notamment de mieux cerner le profil d'effets indésirables d'un médicament (pensez, par exemple, au risque de thrombose veineuse profonde lié à la prise d'une contraception hormonale).

Erreurs médicamenteuses avec effet indésirable

Toute suspicion d'effet indésirable peut être déclarée à l'AFMPS www.notifieruneffetindesirable.be

Signalez toute réaction nocive ou non voulue à un médicament jugée significative sur le plan médical.

Erreurs médicamenteuses sans effet indésirable

Ce type d'erreurs peut être facilement notifié par le biais d'un formulaire intégré dans le module "Plaintes produits et produits inconnus" de l'application MyQualityControl.

Question médicale urgente : Appelez le Centre Antipoisons. Un médecin ou un pharmacien répond à vos questions 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (070 245 245).

Pharmacovigilance :

Le pharmacien doit participer activement à la pharmacovigilance.

Pour aider à différencier les médicaments ou principes actifs qui se retrouvent sous une pharmacovigilance active triangle noir et/ou triangle orange, nous pouvons proposer cette distinction :

Triangle noir ▼ : le but est

- d'attirer l'attention sur les nouveaux principes actifs
- Enregistrement (autorisation de mise sur le marché) AMM sous conditions exceptionnelles
- AMM pour des médicaments où des études complémentaires ou non, d'innocuité sont exigées

Pdt 5 ans mais parfois prolongeable

Obligation de notifier tous les effets indésirables

Quel type de Médicaments : souvent des nouveaux médicaments, des Ac monoclonaux (umab), l'influvac, l'alpharix,

[https://www.afmps.be/fr/v le triangle noir inverse pour les médicaments soumis a une surveillance supplementaire](https://www.afmps.be/fr/v_le_triangle_noir_inverse_pour_les_medicaments_soumis_a_une_surveillance_supplementaire)

Triangle orange ▼ : principes actif sous RMA : programme de minimisation de risques pour garantir un usage sûr et optimal du produit pharmaceutique. Très souvent du matériel éducatif, des folders patients et/ou des brochures sont éditées pour aider les professionnels dans leurs conseils d'utilisation et de prise de ces produits pharmaceutiques.

Obligation de notifier les effets indésirables pertinents

Médicaments concernés les plus souvent délivrés en officine :

- Corticoïdes à usage nasal
- Ac ibandronique
- Cellcept
- Claudia – diane 35
- Daphnée
- Dépakine et génériques
- Efient
- Eliquis, xarelto, pradaxa, lixiana
- Enbrel , humira
- Epipen
- Rilatine et génériques
- Exelon patch
- Fastum
- Isotrétinoïne + génériques
- Lariam + génériques
- Lederthrexate + génériques
- Miréna
- Néotigason
- Orlistat
- Prolia

- Quiétapine
- Séroquel + générique
- Toujéo
- Trésiba
-

<https://www.cbip.be/fr/gows/402>